

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération n° 2023-25

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29 présents : 10 pouvoirs : 9 L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 11 octobre 2023

Date d'envoi des rapports : 11 octobre 2023

PRESENTS:

Mesdames Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Dominique GOMBERT, Emilie SAULES-LE-BARS, Florence PHILIPPE, Graziella PIERINI, Régine TAUSSAT.

Messieurs Joseph DONORE, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Joseph DONORE
Madame Isabelle BAILLET-SUDRE à Madame Emilie SAULES-LE-BARS
Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI
Madame Francine LAFON à Madame Régine TAUSSAT
Madame Christine PRESNE à Madame Martine CENSI
Madame Nathalie PUEL à Madame Michèle BUESSINGER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Dominique GOMBERT
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Florence PHILIPPE
Madame Nadine TUFFERY à Monsieur Nicolas WÖHREL

Absents EXCUSÉS:

Madame Monique ALIES
Monsieur Claude ASSIER
Madame Sylvie BOUCHAUD
Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Monsieur Alain NAYRAC
Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-VALADIER
Madame Michèle VINCENT

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

Rapport Social Unique 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 11 octobre 2023 Considérant le rapport adressé le 11 octobre 2023,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 9 octobre 2023





5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ Tél: 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr



Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le Rapport Social Unique du Conservatoire, établi au titre de l'année 2021, joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Dominique GOMBERT

Sens des votes : Pour : 19

Abstention: 0 Contre: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport Social Unique 2021

Date de décision: 19/10/2023

Date de réception de l'accusé 08/11/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 20231019_25

Identifiant unique de l'acte: 012-251200986-20231019-20231019_25-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : Delib_25.pdf (99_DE-012-251200986-20231019-20231019_25-DE-1-1_1.pdf)



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

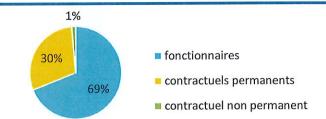


CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Aveyron.

Effectifs

- 85 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
 - > 57 fonctionnaires
 - > 19 contractuels permanents
 - > 6 contractuel non permanent



3 contractuels permanents en CDI

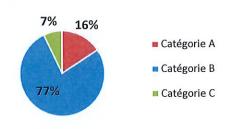
- Précisions emploi non permanent
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	10%		7%
Technique		5%	1%
Culturelle	90%	95%	91%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

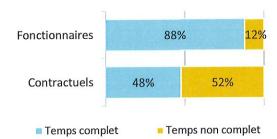
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	47%	53%
Contractuels	48%	52%
Ensemble	47%	53%

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Assistants d'enseignement artistique	76%
Professeurs d'enseignement artistique	14%
Adjoints administratifs	7%
Techniciens	1%
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	1%

Temps de travail des agents permanents :

Répartition des agents à temps complet ou non complet



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière

Fonctionnaires

Contractuels

Culturelle

14%

55%

___ Pyramide des âges _____

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge mo	yen*	
des agents pe	ermanents	
Fonctionnaires	50.26	— de 50 ans et +
Contractuels	46.31	— de 50 ans et +
permanents	40.31	
Ensemble des	49.07	de 30 à 49 ans
permanents	43.07	_
Tranche	d'âge	de - de 30 ans
Contractuel non	de 20 à 25	_
permanent	GC 20 U 25	_

- Heures travaillées -

> 113 441 heures travaillées rémunérées en 2021

— Positions particulières

- > 1 agent mis à disposition dans la collectivité
- > 1 agent en disponibilité
- > 1 agent détaché dans une autre structure

. Mouvements

En 2021, 6 arrivées d'agents permanents et 5 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au
au 31/12/2020 ¹	31/12/2021
69 agents	70 agents

1 cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		
Fonctionnaires	7	-2.0%
Contractuels	71	10.5%
Ensemble	71	1.4%

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	2
Mise en disponibilité	1
Démission	1
Départ à la retraite	1

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

2
5

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Nucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

> 10 avancements d'échelon et un avancement de grade

— Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 90.24 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	3 034 858 €	Charges de personnel*	2 738 520 €	\Rightarrow	Soit 90.24 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations annu emploi permanent :	elles brutes -		1 827 153 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités v Heures supplémentaire Nouvelle Bonification la Supplément familial de Indemnité de résidence Complément de traiter	es et/ou compléi ndiciaire : traitement : e :		65 449 € 3 781 € 5 098 € 14 972 € 0 € 0 €		8 615 €

Répartition de la rémunération annuelle brute par catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					147 448	
Technique				28 415		
Culturelle	414 971		946 821	289 498		
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						

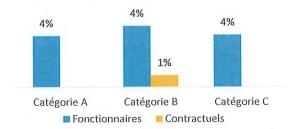
Toutes filières

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 3.58 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	4.16%
Contractuels sur emplois permanents	0.86%
Ensemble	3.58%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place pour les fonctionnaires.
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.

Absences

Taux d'absentéisme global en 2021: 1.80

	Nombre d'arrêts	Nombre de jours d'arrêt	Nombre de personnes	
Enseignants	42	393	25	
Administratifs	11	164	5	
Technique	1	2	1	
TOTAL	54	559	31	

- Moyenne de 6.50 jours par agent (effectif global)
- 36 % d'effectif concerné par un arrêt de travail
- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

Aucun accident du travail déclaré en 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- Cotisation au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

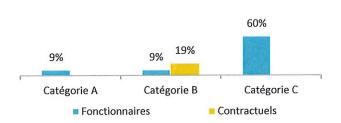
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

→ En 2021, 1,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

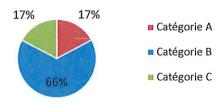
Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



CNFPT: 15 508,11€

29 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0.4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69%
Autres organismes	31%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Prestations sociales servies directement aux agents :

- Titres restaurant
- Gardes enfants
- Séjours d'enfants
- Aides à la famille (enfants handicapés)
- Évènements familiaux (naissances, mariages, décès)
- Avances remboursables
- Inscription en qualité d'élève au Conservatoire

50 179,12 € dont :

- ⇒ 46 605 € Titres restaurants
- ⇒ 3 574,12 € Autres prestations sociales

Relations sociales

Jours de grève

Comité Technique Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2021

1 réunion en 2021 dans la collectivité